

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
16 février 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

2023D003

**OBJET :**

**03. ACCORD CADRE POUR  
LA MISSION DE  
GESTION, DE  
CONFECTION ET DE  
DISTRIBUTION DES  
REPAS SERVIS AU  
RESTAURANT  
SCOLAIRE MUNICIPAL,  
PERSONNEL  
COMMUNAL, MULTI-  
ACCUEIL, CENTRES DE  
LOISIRS ET PERSONNES  
ÂGÉES DU CCAS.**

**a) GROUPEMENT DE  
COMMANDES**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le

ID : 059-215904004-20240222-2024D003-DE

L'an deux mil-vingt- quatre, le vingt-deux FÉVRIER

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Etaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. DELVOYE Philippe – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis  
M. LORIDAN Bernard, **procuration** à Mme PETITPRET Sabine  
M. CITERNE Joël, **procuration** à M. ROBBE Jean-Pierre  
Mme FLAMENT Laëtitia, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine  
Mme CLINKEMAILLIE Colette, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine  
Monsieur TREDEZ Alain, **procuration** à M. TIMLELT Frédéric

**ABSENT :** M. LAPIERRE Julien

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune et le CCAS de Merville (en incluant les budgets annexes de l'Espace d'Animations Stéphane Hessel et du service d'aides à domicile) désignées ci-dessus souhaitent se regrouper pour la prestation de service de préparation de repas et de distribution pour les écoles, le personnel communal, le multi-accueil, les centres de loisirs et les personnes âgées en vue de rationaliser les dépenses publiques par la réalisation d'économies d'échelles sur fondement de l'article L 2123-1 du code de la commande publique, modifiée par le décret n° 2021-357 du 30 mars 2021.

- Considérant que la constitution du groupement de commandes et son fonctionnement est formalisée par une convention.
- Considérant que la commune de Merville assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

À ce titre, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la constitution de ce groupement de commandes entre la commune et le CCAS de Merville (en incluant le budget annexe de l'Espace d'Animations Stéphane Hessel et du Service d'Aides à Domicile)
- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la convocation,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Maire**  
Joël DUYCK

**La Secrétaire de Séance**  
Sandra BOULENGUER – PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.